Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Rapport Développement Durable

2013

Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Conformément à la Circulaire du 3 août 2011

relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

(application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011)

Table des matières

1. Adoption de l'Agenda 21 5
   1-1- Rappel de la démarche 5
   1-2- Présentation du plan d'actions 7
   1-3- Réponse du plan d'actions aux 5 finalités du développement durable 10
2. Bilan de l'Agenda 21 11
   2-1- Procédure de lancement des actions et dispositif de suivi 11
   2-2- Etat d'avancement de l'Agenda 21 14
   2-3- Bilan des actions Agenda 21 engagées 16
3. Contribution de l'activité 2013 à la stratégie Agenda 21 19

1. Adoption de l'Agenda 21

1-1- Rappel de la démarche

Après l'adoption par la Conseil Communautaire du 12 décembre 2012 de la stratégie de développement durable du territoire, comprenant 4 enjeux et 18 objectifs, l'année 2013 a été consacrée à l'élaboration du plan d'actions 2013-2017, adopté le 18 septembre 2013.

1. Identification des pistes d'actions

La phase d'identification des pistes d'actions menée en 2012 a été effectuée dans le cadre d'un processus de concertation associant différentes parties prenantes du territoire :

- Les élus, dans le cadre de deux séminaires (décembre 2011 et juin 2012) et par sollicitation des commissions en janvier et février 2012 ;
- Les agents de la CCEG dans le cadre des réunions de référents et d'un séminaire en septembre 2012 ;
- Les habitants, dans le cadre de réunions publiques en janvier 2012, d'une boîte à idée sur le site internet et d'un appel à volontaire pour organiser des apéros chez l'habitant ;
- Les entreprises à travers un questionnaire suivi de quatre ateliers organisés au sein d'entreprises du territoire ;
- L'association des agriculteurs d'Erdre et Gesvres et la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'une réunion de partage du diagnostic et d'identification de pistes d'actions ;
- Les associations à travers un questionnaire ;
- Le conseil de développement, à travers une sollicitation du groupe déplacement et le travail du groupe Agenda 21
- Le service Public de l'Emploi Local
- La CIAPH
- Les partenaires du CLIC
- Les techniciens du Conseil Général en charge de l'habitat

Ce processus de concertation avait permis d'identifier plus de 430 pistes d'actions, qui ont fait l'objet en 2013 d'une sélection puis d'un travail d'écriture de fiches actions.

2. Première sélection en commissions mixtes

A la fin de l'année 2012, les nombreuses pistes d'actions avaient été regroupées (regroupement d'actions similaires ou complémentaires) et réparties par commissions. Puis des réunions de commissions mixtes en octobre et novembre 2012 (5 réunions) avaient permis de réaliser une première sélection et priorisation. Il avait été demandé aux commissions pendant ces réunions de voter pour les actions jugées pertinentes et de définir une échéance de réalisation (CT : 0-2 ans ; MT : 3-5 ans ; LT : > 5 ans). Seules les actions recevant plus de la moitié des voix et dont l'échéance était CT ou MT avaient été sélectionnées pour faire partie du programme d'actions 2013-2017.

Après cette étape, il restait encore plus de 230 actions, ce qui a nécessité de poursuivre le travail de sélection sur la base de différents critères de sélection.

3. Détermination de critères de sélection

- Le critère « pertinence » :
  - Certaines actions sont ou seront menées sans qu'il y ait un intérêt à ce qu'elles figurent dans l'Agenda 21. Les membres de la commission DD ont donc, dans un premier temps, pré-identifié les actions pertinentes pour figurer dans l'Agenda 21 d'Erdre et Gesvres : actions qui montrent l'exemplarité de la collectivité ; « actions témoins » qui montrent en une seule action les différents aspects du développement durable; actions qui répondent à une problématique spécifique du territoire pointée dans le diagnostic; actions qui sont déjà menées dans les services mais pour lesquelles il seraient intéressant d'avoir une évaluation…

- Les critères « efficacité » et « transversalité » :
  - Certaines actions peuvent être plus efficaces que d'autres pour répondre à l'objectif auquel elles contribuent. La commission DD a souhaité privilégier celles qui apparaissent les plus efficaces a priori.
  - Par ailleurs, il paraissait intéressant de retenir des actions qui répondent à plusieurs objectifs à la fois, c'est pourquoi la commission DD a étudié la transversalité des actions. Mais ce critère n'a finalement pas été utilisé dans la mesure où il peut évincer des actions qui ne répondent qu'à un objectif mais qui sont pourtant essentielles pour le territoire.

- L'intérêt politique de l'action au regard du projet politique :
  - Les Vice-présidents ont été sollicités pour statuer sur l'intérêt politique des actions au regard des documents stratégiques définissant les politiques publiques de la CCEG.

- Le critère de faisabilité :
  - Il a été demandé aux agents de la CCEG d'appréhender la faisabilité technique, financière et en ressources humaines des différentes actions. Ce critère servira davantage dans la planification des actions.

4. Sélection des actions

Pour procéder à la sélection des actions, la commission a procédé en quatre temps :

- La commission DD a sélectionné les actions jugées « pertinentes » à la majorité des membres.
- Parmi ces actions pertinentes, la commission DD a sélectionné celles qui avait un fort intérêt politique (++ ou +)
- Parmi ces actions pertinentes et ayant un fort intérêt politique, la commission a sélectionné celles qui étaient les plus efficaces (++).
- La commission a ensuite pointé les manques, objectif par objectif, en réintégrant certaines actions écartées et pourtant jugées incontournables.

La commission Développement Durable a soumis ce programme d'actions au Bureau Communautaire pour qu'il le valide avant que les services ne travaillent sur la rédaction des fiches actions.

5. Rédaction des fiches actions

Suite à la validation du plan d'actions par le Bureau du 30 janvier 2013, le comité de direction a identifié quel agent était en charge de l'écriture de la fiche action et quel élu en était le référent. Il a ensuite été demandé aux agents référents de ces actions d'en définir plus précisément le contenu. Ils ont pour cela rédigé des fiches actions. Ces fiches actions, validées par leurs élus référents, ont ensuite été rediscutées en commission Développement Durable puis validées lors du Bureau Communautaire du 19 juin 2013.

6. Adoption du plan d'actions Agenda 21

Le plan d'actions Agenda 21 2013-2017 a été adopté en Conseil Communautaire du 18 septembre 2013. Toutes les actions seront à mener dans les 5 ans sur la base de choix politiques, de choix budgétaires et de plan de charge. Le suivi de l'Agenda 21 permettra de rendre compte annuellement de son état d'avancement et du chemin qui reste à parcourir, notamment auprès de la population.

1-2- Présentation du plan d'actions

Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

Objectif 1 - Garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières

1- Redéfinir les stratégies foncières en lien avec l'Agence foncière et mutualiser la prospection foncière sur le territoire
2- Informer et former les élus sur les nouvelles formes d'urbanisme (espaces périurbains, mixité sociale et d'usage, quartiers durables…)
3- Créer des villages d'entreprises avec services mutualisés

Objectif 2 - Renforcer, favoriser et /ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

4- Réaliser un Plan de Déplacements communautaire
5- Développer des équipements qui favorisent les modes de déplacement doux
6- Favoriser l'utilisation du vélo en proposant des services additionnels dans les espaces multimodaux
7- Etudier les conditions de mise en œuvre du Schéma Directeur des Liaisons Douces
8- Favoriser la pratique du covoiturage par des actions de communication, d'information, de mise en relation
9- Créer des « Points Stop » dédiés au covoiturage dynamique
10- Réaliser un plan de modération des vitesses qui permet de partager la voirie et d'apaiser l'espace public
11- Responsabiliser les parents sur les déplacements et l'aménagement de l'espace public devant les écoles en y associant les enfants
12- Mettre en place des plateformes de télétravail inter-entreprise sur le territoire
13- Rendre le car plus attractif que la voiture en diminuant le temps de trajet
14- Etudier avec le Conseil général l'intérêt de devenir une Autorité Organisatrice de Transport (AOT)
15- Former et informer les agents de la collectivité à l'éco-conduite

Objectif 3 - Mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs

16- Maintenir et valoriser le bocage
17- Mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue en sensibilisant et associant les habitants
18- Réduire les déchets ménagers par une redevance incitative maîtrisée
19- Mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage
20- Renouveler les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques envahissants
21- En cas de réalisation de l'aéroport, mettre en place des outils pour s'assurer que la compensation environnementale se fasse en priorité sur le territoire (notamment dans les zones humides dégradées)
22- Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques
23- Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers pour l'amélioration de la qualité de l'eau
24- Développer et encourager le jardinage au naturel

Objectif 4 - Répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique

25- Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial
26- Mettre en place un espace Info Energie afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables
27- Limiter la consommation énergétique des bâtiments communautaires
28- Maîtriser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public des installations communautaires

Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable

Objectif 5 - Encourager la conception durable des bâtiments et aménagements

29- Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durable
30- Créer un pôle Eco-habitat pour accompagner le développement du secteur de l'éco-construction et faciliter la formation des artisans
31- Introduire des critères développement durable dans la conception et l'implantation des équipements publics communautaires et adopter une analyse en coût global

Objectif 6 - Développer et favoriser la production d'énergie renouvelable

32- Structurer la filière bois-énergie sur le territoire d'Erdre & Gesvres
33- Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de développer la méthanisation

Objectif 7 - Soutenir l'agriculture responsable et notamment de type polyculture-élevage

34- Valoriser économiquement les parcelles constatées en friches
35- Valoriser les terres des marais par l'agriculture durable

Objectif 8 - Inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité

36- Accroître l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et structurer des micro-filières locales
37- Informer pour favoriser le changement de comportement de consommation et valoriser les démarches collectives de proximité
38- Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés

Objectif 9 - Développer la commande publique responsable

39- Introduire le développement durable dans les marchés et les achats de la CCEG
40- Organiser une réflexion collective avec les communes sur la manière de développer la commande publique responsable
41- Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics

Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

Objectif 10 - Proposer une offre d'habitat durable qui répond à tous les besoins et aux aléas à chaque étape de la vie

42- Elaborer un Programme Local de l'Habitat, pour diversifier l'offre de logements et améliorer les parcours résidentiels

Objectif 11 - Mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social

43- Soutenir, maintenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les liens avec les associations et les synergies entre elles
44- Soutenir les initiatives qui créent de la convivialité dans l'espace public
45- Développer les actions culturelles et projets artistiques favorisant les rencontres entre différents types de publics
46- Favoriser le lien social par les activités sportives et notamment au sein des équipements aquatiques

Objectif 12 - Préserver et soutenir les services et commerces de proximité

47- Favoriser la mise en place de crèches interentreprises sur des zones d'activités ou principe d'une "nounou volante"
48- Mettre en œuvre une politique permettant une répartition pertinente des commerces sur le territoire
49- Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire
50- Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité

Objectif 13 - Favoriser l'emploi local

51- Développer une politique d'animation économique territoriale au service des entreprises et des salariés
52- Réaliser une étude prospective sur le développement de l'économie sociale et solidaire en Erdre & Gesvres
53- Accompagnement des entreprises sur la performance économique et l'évolution professionnelle
54- Favoriser la communication des offres d'emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre demande

Objectif 14 - Lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle

55- Apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi
56- Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité)
57- Organiser sur le territoire les moyens pour lutter contre la précarité alimentaire
58- Aider les personnes en situation d'isolement à intégrer la vie locale
59- Faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap lors des diverses manifestations et actions ouvertes au public
60- Développer le site web accessible handicap
61- Développer une dynamique locale favorable à une approche plus globale des questions de santé
62- Identifier les conditions pour inciter et soutenir une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire
63- Renforcer l'éducation des jeunes à la santé et prévenir les comportements à risques
64- Favoriser les échanges intergénérationnels de savoir
65- Favoriser l'accès à la culture pour les publics dits « empêchés »

Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

Objectif 15- Accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable

66- Partager les expériences de responsabilisation des jeunes
67- Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle
68- Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire
69- Développer l'information sur les dispositifs liés au bénévolat et volontariat des jeunes (18/25 ans)
70- Organiser des temps forts d'éducation citoyenne du type rallye de la citoyenneté

Objectif 16 - Sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques et les comportements dans le sens du développement durable

71- Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets
72- Développer le compostage
73- Disposer d'un centre de ressources dédiées au développement durable
74- Développer l'outil internet pour former et informer sur le développement durable
75- Concevoir collectivement une charte de l'éco-agent

Objectif 17- Renforcer les conditions d'une participation citoyenne à la vie publique locale

76- Etablir un cadre général à la participation

Objectif 18 - Etre un territoire ouvert à la solidarité et la coopération avec les autres territoires

77- Développer la coopération intracommunautaire
78- Développer de nouveaux partenariats avec les territoires voisins
79- Mettre en place des chantiers internationaux de jeunes bénévoles

1-3- Réponse du plan d'actions aux 5 finalités du développement durable

Toutes les actions du plan d'actions ont été appréhendées au regard des finalités du développement durable auxquelles elles répondent. Elles ont ainsi été notées de 0 à 5 sur chacune des finalités, 0 signifiant que l'action ne répond pas à la finalité considérée et 5 qu'elle répond de manière très importante. Afin de voir si le plan d'actions 2013-2017 répond convenablement aux 5 finalités du développement durable, une analyse statistique a été faite sur la base des actions qui avaient reçu une note d'au moins 3 sur 5 sur une ou plusieurs finalités. Il s'avère que sur les 79 actions, 39 répondent convenablement à la finalité « lutte contre le changement climatique », 33 à la finalité « préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et des milieux », 38 à la finalité « épanouissement de tous les êtres humains », 34 à la finalité « cohésion sociale entre les territoires et les générations » et 50 à la finalité « modes de production et de consommation responsables ».

Il en ressort que le plan d'actions Agenda 21 2013-2017 est assez équilibré en termes de finalités auxquelles il répond, avec une prédominance d'actions en faveur des modes de production et de consommation responsables.

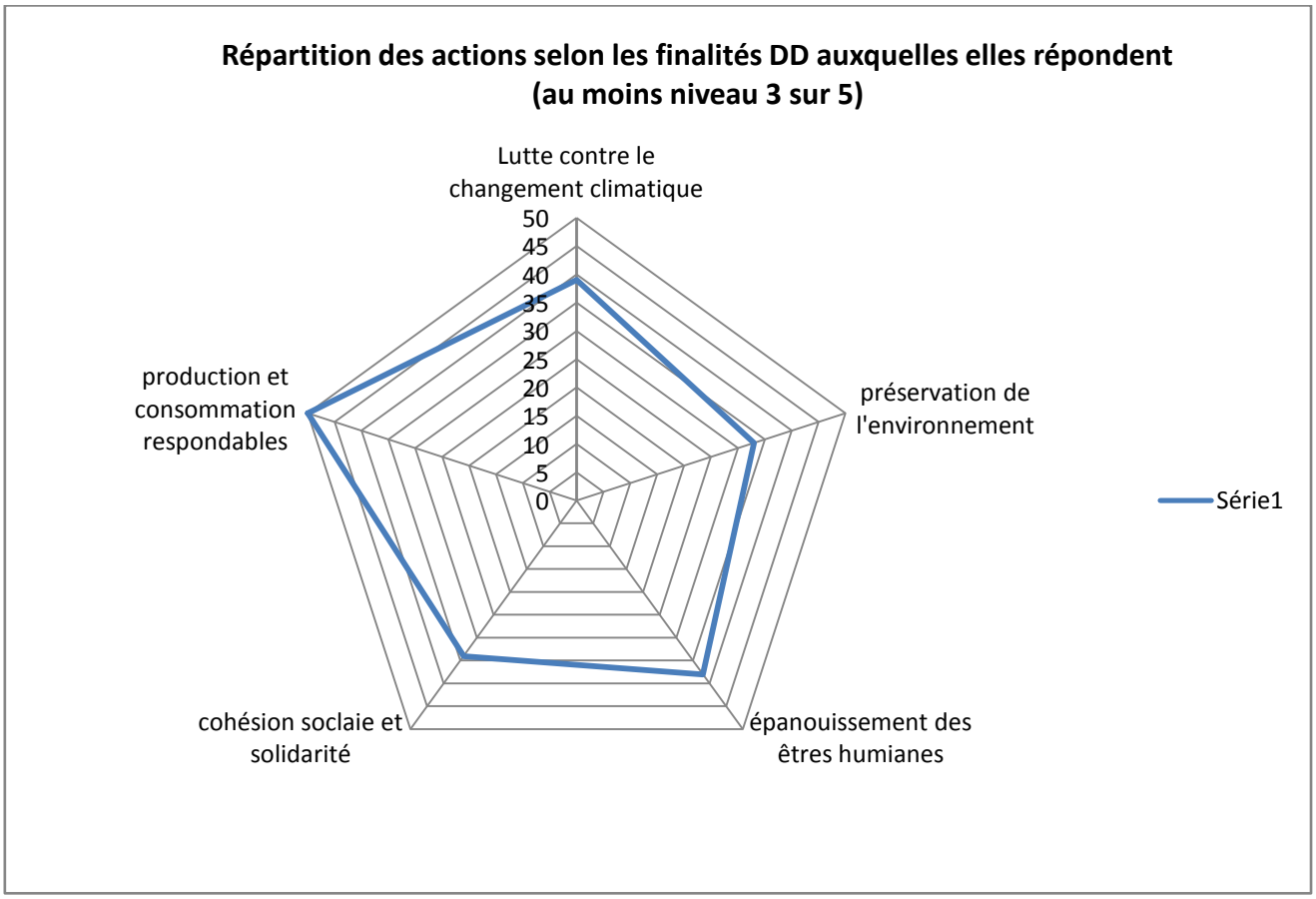

Afin d'étudier le caractère transversal des actions retenues, les actions qui permettaient de répondre au moins partiellement à toutes les finalités ont été comptabilisées. Sur la base d'une note d'au moins 1 sur 5 à chacune des finalités, il y a 59 actions, soit 75 % du plan d'actions qui peuvent être considérées comme transversales. Ce nombre tombe à 28 actions, soit 35% du plan d'actions si on ne considère que les actions qui ont au moins une note de 2 sur 5 sur chacune des

finalités. Une seule action aux 5 finalités avec un niveau d'au moins 3 pour chacune des finalités.

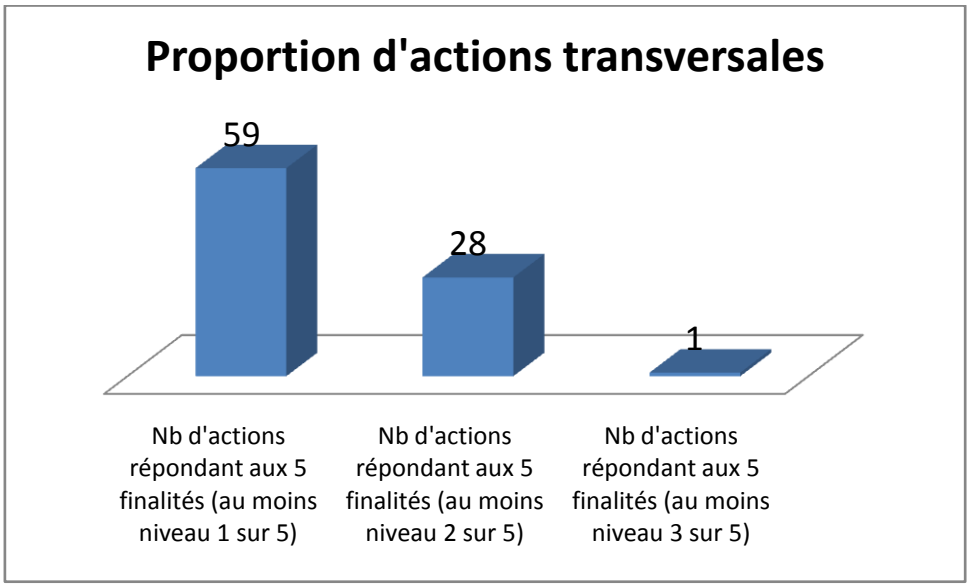

2. Bilan de l'Agenda 21

2-1- Procédure de lancement des actions et dispositif de suivi

Le programme d'actions Agenda 21 de la CCEG, matérialisé par les fiches actions, décrit de manière très précise la feuille de route des services et des élus de la CCEG en matière de développement durable pour les 5 années à venir.

La mise en œuvre réelle de différentes actions s'appuie, quant à elle, sur les procédures et outils utilisés habituellement au sein de la collectivité. Conformément aux nouveaux outils de conduite de projet, le Bureau communautaire reste l'instance qui détermine le triptyque « objectifs/moyens/échéances » pour chacune des actions. Toute action Agenda 21, au moment de sa mise en œuvre, devra donc faire l'objet d'une note de cadrage qui précise ce triptyque et qui sera soumise au Bureau communautaire. Mais à la différence des autres projets, la rédaction de ces notes de cadrage s'appuiera sur les fiches actions Agenda 21. Les moyens et échéances pourront évoluer par rapport à ce qui était mentionné dans la fiche, ainsi que le pilotage mais la partie objectifs, elle, devra être conforme à ce qui a été consigné dans l'Agenda 21.

- **Le lancement des actions Agenda 21**

  - Le lancement des actions Agenda 21 suit la procédure mise en place au sein de la CCEG pour la conduite de projets avec la rédaction d'une lettre de mission validée par le CODI puis le Bureau. Dans le cas des actions Agenda 21, les lettres de mission seront également validées par la commission DD pour garantir sa conformité avec la fiche action Agenda 21. Pour les actions

Agenda 21 qui ne sont pas considérées comme des projets et pour lesquelles les agents pilotes ne sont pas tenus de rédiger une lettre de mission, il leur sera tout de même demandé de rédiger une fiche action opérationnelle.

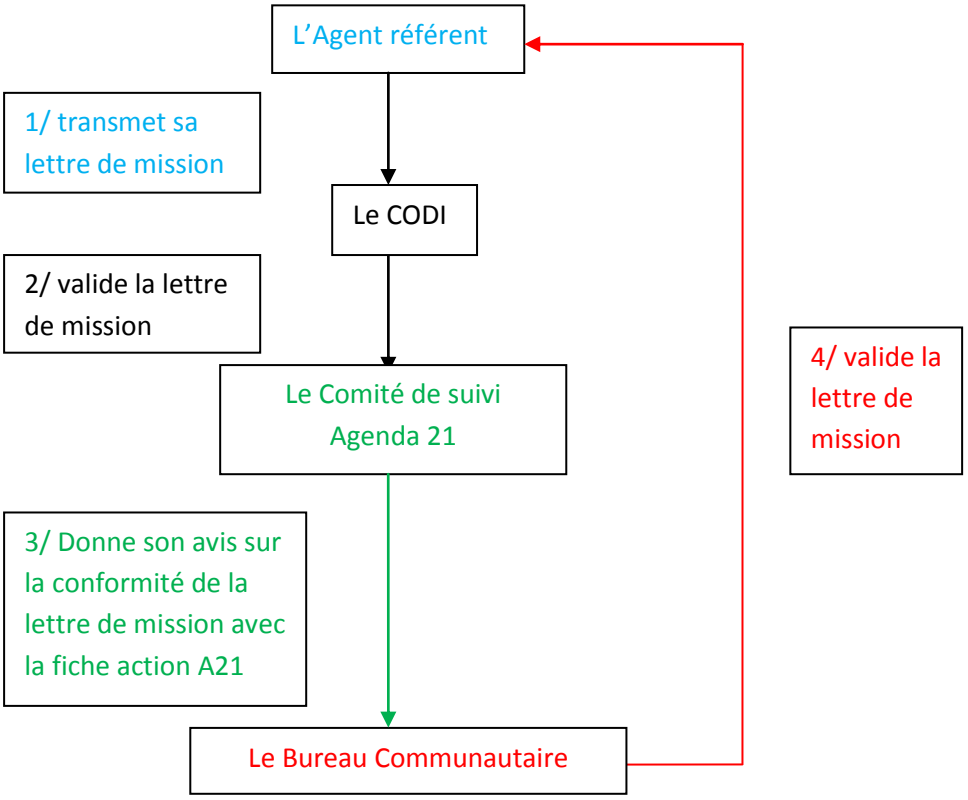

- La programmation des actions Agenda 21 suit la procédure d'arbitrage budgétaire de la CCEG :

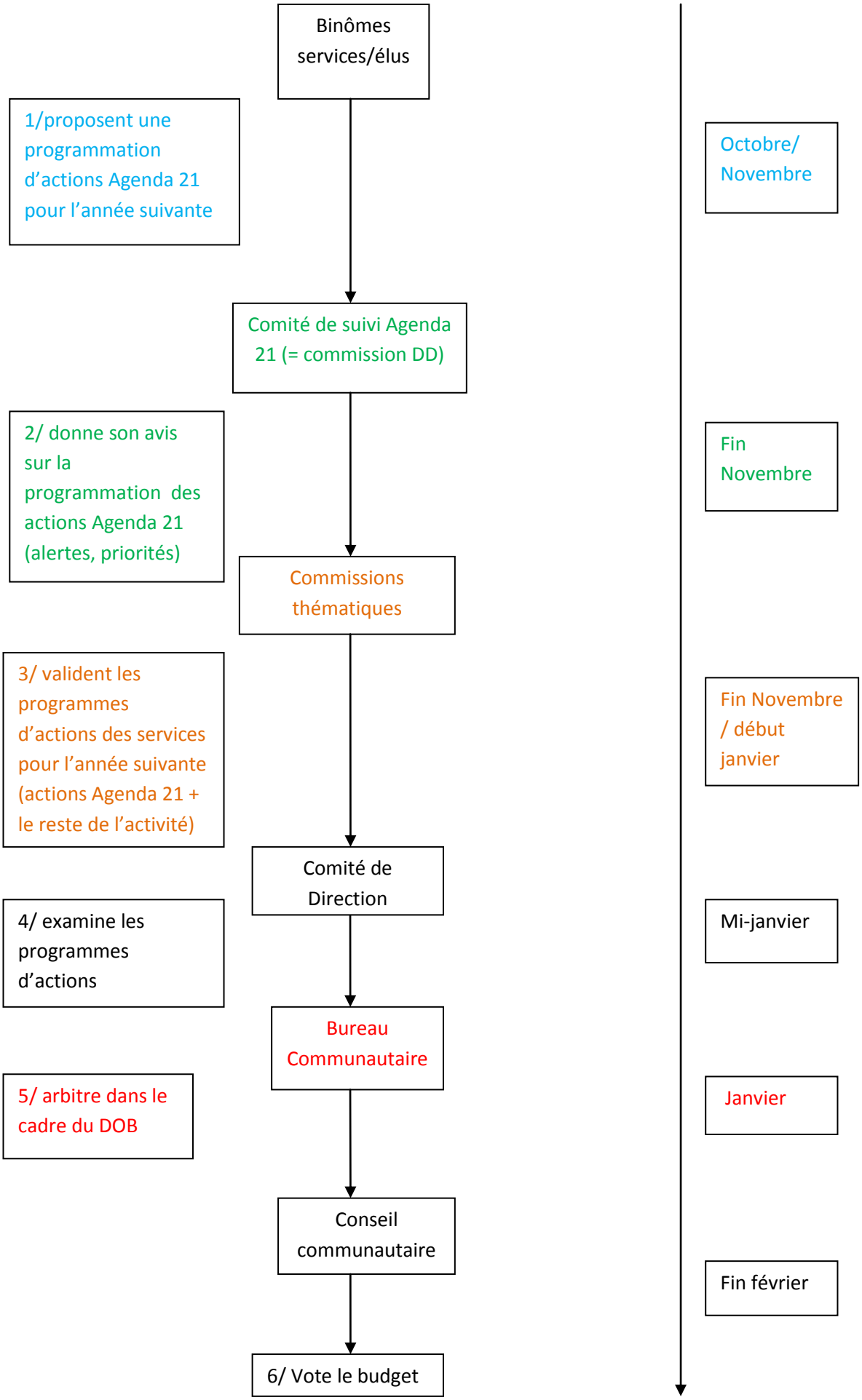

- **Le comité de suivi Agenda 21**

La commission Développement Durable, élargie aux deux membres du conseil de développement joue le rôle de comité de suivi jusqu'à la redéfinition de sa composition suite aux élections 2014. Son rôle consiste à :

- Au démarrage des actions, s'assurer que les lettres de mission sont conformes aux actions Agenda 21
- Identifier des priorités avant le Débat d'Orientation Budgétaire 2014
- En fin de mandat, faire un bilan de l'avancement de l'Agenda 21

A la suite des élections de mars 2014, un nouveau comité de suivi de l'Agenda 21 sera constitué.

2-2- Etat d'avancement de l'Agenda 21

Un tableau de bord a été mis en place pour suivre l'avancement des actions Agenda 21. Il permet de voir quelles actions sont engagées, quel est leur niveau d'avancement, d'avoir les données chiffrées qui permettent d'en apprécier les résultats, de savoir quelles actions correctives sont prévues en cas de résultats insatisfaisants, de savoir ce qui a été mis en place en matière de participation citoyenne et d'avoir une vision des actions qui sont prévues d'être programmées l'année suivante.

Globalement l'avancement de l'Agenda 21 est satisfaisant d'un point de vue du nombre d'actions en cours (29%) ou programmées en 2014 (29%) et des enjeux et des objectifs « couverts » par cette programmation.

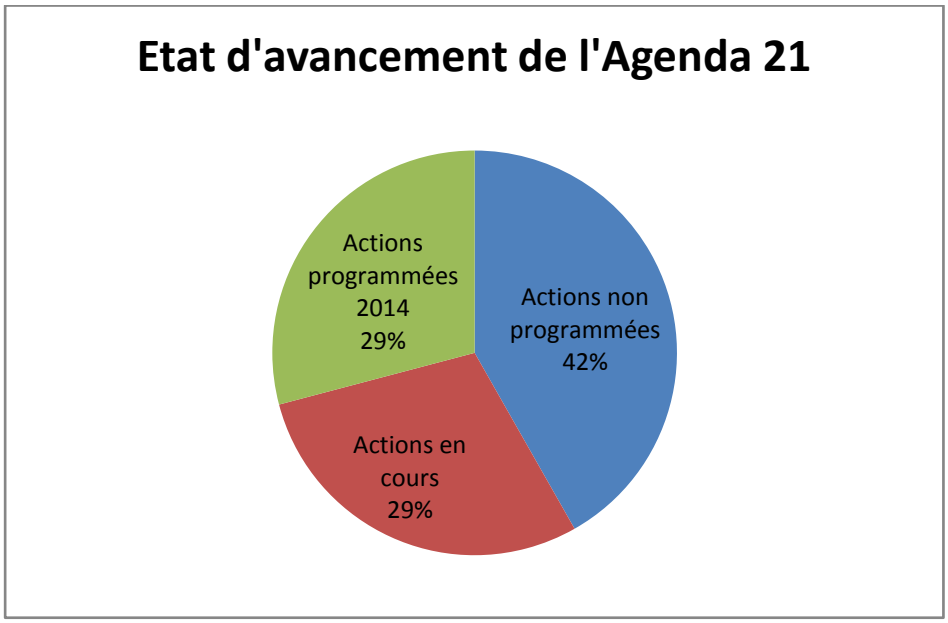

Répartition des actions en cours ou programmées par enjeux et objectif

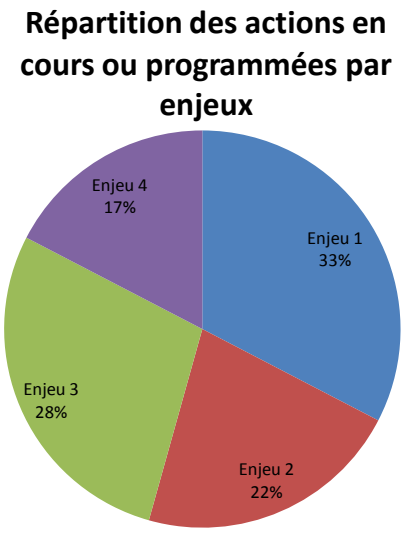

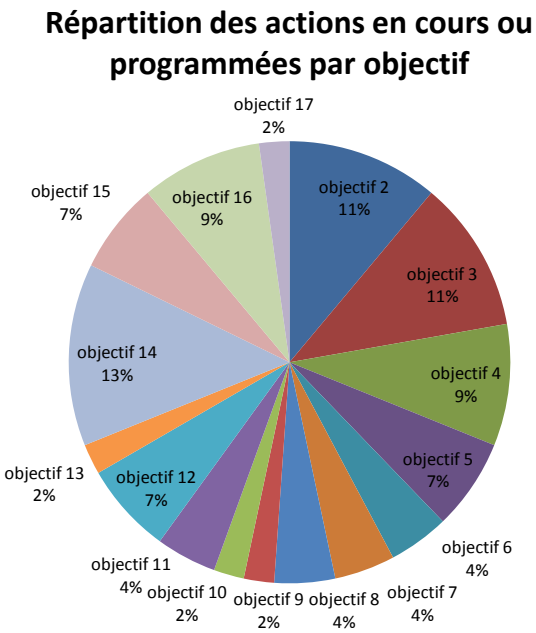

2-3- Bilan des actions Agenda 21 engagées

Le tableau ci-après présente un bilan des actions Agenda 21 engagées, avec :

L'état d'avancement :

Action réalisée à 25% ◔

Action réalisée à 50% ◑

Action réalisée à 75% ◕

Action réalisée à 100% ●

Une appréciation des résultats :

Les résultats sont à ce jour, insatisfaisants ⇩

Les résultats sont à ce jour, satisfaisants ⇨

Les résultats sont à ce jour, très satisfaisants ⇧

Un focus sur l'aspect «participation citoyenne» pour appréhender si l'action a été menée de manière plus ou moins participative :

- **information** des habitants sur le projet (réunions publiques, articles….)
- **consultation** / recueil de l'avis des habitants sur le projet (réunions publiques avec temps d'expression de la salle, enquête…)
- **concertation** / demander à des acteurs ou habitants de contribuer à l'élaboration du projet (ateliers de concertation...)
- **co-construction** / construire le projet avec des acteurs ou habitants du territoire en les intégrant au pilotage

N° action	Intitulé	état d'avancement	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils satisfaisants?	participation citoyenne
3	Créer des villages d'entreprises avec services mutualisés	◔	↓	
5	Développer des équipements qui favorisent les modes de déplacement doux	◔	↑	
7	Etudier les conditions de mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces	◔	→	
10	Réaliser un plan de modération des vitesses qui permet de partager la voirie et apaiser l'espace public	◑	↓	
12	Mettre en place des plateformes de télétravail sur le territoire	◔	↓	
13	Rendre le car plus attractif par rapport à la voiture en diminuant le temps de trajet	◑		
18	Réduire les déchets ménagers par une redevance incitative maîtrisée	◕	→	
19	Mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage	◑	→	
22	Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques	◔		
23	Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers pour l'amélioration de la qualité de l'eau.	◔		
25	Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial	◕		
26	Mettre en place un espace info énergie afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.	●		
32	Structurer la filière bois énergie sur le territoire de la CCEG	◑	↓	
33	Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de mettre en place une centrale de méthanisation	◕		
35	Valoriser les terres des marais par l'agriculture durable	◔		
38	Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés	◑	→	
41	Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics	●	↓	
42	Elaborer un programme de l'Habitat, pour diversifier l'offre de logements et améliorer les parcours résidentiels	◑	↓	
47	Favoriser la mise en place de crèches interentreprises sur des zones d'activités ou principe d'une "nounou volante"	◔	→	
56	Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité)	◔	↑	
71	Mettre en place un plan local de prévention des déchets	◑	↓	
72	Développer le compostage	◔	↓	

3. Contribution de l'activité 2013 à la stratégie Agenda 21

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des actions qui ont été menées en 2013 au sein de la CCEG pour chacun des enjeux et objectifs de la stratégie développement durable adoptée, que ces actions soient inscrites dans l'Agenda 21 ou non. Elles concernent à la fois les actions de gestion, de fonctionnement mais aussi celles relatives aux politiques publiques.

Objectifs	**Actions menées en 2013**
Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux	
1- Garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières	<u>Aménagement de l'espace</u> • Finalisation plan de référence du pôle Treillières /Grandchamp des Fontaines • Validation des plans de référence des pôles par la CCEG et les 3 communes de Nort sur Erdre, Treillières et Grandchamp des Fontaines à l'automne • Finalisation plan de référence du pôle de Nort sur Erdre • Résiliation de l'accord-cadre de conception urbaine sur les pôles structurants suite aux changements d'exécutifs locaux • Avis sur PLU de Notre Dame des Landes • Passation d'un marché d'assistance juridique en urbanisme pour le compte des communes et suivi des procédures d'évolution des PLU • Lancement étude urbaine sur le bourg des Touches • Lancement étude urbaine sur le bourg de Fay de Bretagne • **Action 2 de l'Ag21** : Organisation de visites à destination des élus d'opérations d'aménagement mixtes et de conception d'espaces publics • Mise en œuvre des actions de la convention opérationnelle 2013 avec la Chambre d'agriculture (diag agricole, vente directe, friches, etc.) • En lien avec le Conseil Général, accompagnement à la création d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN) • Création par le CG 44 d'un PEAN en décembre 2013 sur le site du territoire d'Erdre et Gesvres <u>Economie</u> • **Action 3 de l'Ag21** : Appel à projet lancé pour le village entreprises sur le parc de l'Erette.
2- Renforcer, favoriser et /ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	<u>Transport</u> • **Action 7 de l'Ag21 :** Lancement des études de mise en œuvre du Schéma communautaire des liaisons douces ➢ Rédaction de la Lettre de Mission ➢ Participation aux discussions liées aux rabattements Lila vers le Tram Train Nantes Châteaubriant ➢ Participation aux discussions liées au Futur Schéma des mobilités du Conseil général ➢ Participation aux réunions d'études de desserte de l'aéroport en transport en commun ➢ Participation au Comité de pilotage de la ligne Lila Premier ➢ Equipement de deux arrêts Lila Premier d'abris deux roues

	➢ Réalisation des Démarches Qualité des arrêts de transport scolaire des communes de Saint Mars du Désert, Sucé sur erdre, Héric, Notre Dame des Landes ➢ Promotion de Lila à la demande ➢ Equipement des arrêts de car d'un certain nombre d'abris voyageurs* <u>Tourisme</u> • Diagnostic, plan signalétique et plan de gestion des sentiers de randonnée (23) sur Erdre et Gesvres, pour le compte des communes
3- Mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs	<u>Agriculture</u> • **Action 16 de l'Ag21** : Organisation de deux randos-bocage sur Nort sur Erdre et Fay-de-Bretagne <u>Déchets</u> • **Action 18 de l'Ag21** : Passage à la redevance incitative comme mode de financement du service public d'élimination des déchets ➢ Envoi des premières factures de redevance incitative • **Action 19 de l'Ag21** : Mettre en place de la formation et de la pédagogie autour du recyclage ➢ Nouveau site internet www.trivolution.fr en septembre ➢ Animations scolaires sur le thème de la prévention, du compostage et du tri <u>Eau et milieux aquatiques</u> • Poursuite du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des Marais de l'Erdre (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) ➢ Démarrage en 2013 des premiers travaux sur les bassins versant de l'Hocmard amont et de Chavagne (Grandchamp-des-Fontaines, Sucé-sur-Erdre, Casson) ➢ **Action 20 de l'Ag21** : Campagne d'arrachage des végétaux exotiques envahissants (Jussie) • Promotion et valorisation des politiques intercommunales de l'eau et des milieux aquatiques ➢ Signature de la convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour réaliser l'étude préalable à la restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Erdre Amont en Loire-Atlantique • Suite à l'inventaire des zones humides et des cours d'eau réalisé en 2012 : application des obligations de valorisation et de protection des zones humides du territoire, expertise préventive du service eau et milieux aquatiques en vue de l'application du principe "éviter, compenser, réduire" sur les projets de l'intercommunalité (dossiers lois sur l'eau) ➢ Présentation des travaux du port de la Rivière aux 14ème Carrefours des gestions locales de l'eau à Rennes en janvier avec le maître d'œuvre SCE • Participation aux études du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac (diagnostics sur les cours d'eau, les inondations et la qualité de l'eau) préalables à construction ➢ Participation au projet d'échange scolaire franco-espagnol autour de l'eau avec une intervention au collège Saint-Michel à Nort-sur-Erdre en juin ➢ Visite des travaux de la CCEG sur les cours d'eau à Grandchamp-des-Fontaines et Sucé-sur-Erdre lors du colloque ONEMA/OIEau sur la gestion

	hydraulique et la continuité écologique Erdre en octobre ➢ Témoignage de la CCEG aux rencontres de l'Eau de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne relatives à la communication sur le SDAGE à Tours en octobre ➢ Témoignage à la conférence des Acteurs de l'Erdre à Carquefou en novembre ➢ RDV du Sage Estuaire de la Loire sur la gestion des eaux pluviales à la CCEG (Héric) en novembre Tourisme • 7 sorties ont été organisées avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur Erdre et Gesvres entre Avril et octobre. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de valorisation des richesses naturelles du territoire.
4- Répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique	DD • **Action 25 de l'Ag 21** : Plan Climat Energie Territorial ➢ réalisation du diagnostic ➢ réalisation de la phase de concertation (8 ateliers) ➢ démarrage de la construction du plan d'actions • **Action 26 de l'Ag 21** : Mise en place d'un Espace Info Energie afin de conseiller sur la maitrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Financements • Contrat d'Objectif Territorial ADEME sur le PCET Travaux • Réfection complète de l'éclairage public de IV Nations Biliais Deniaud
Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable	
5- Encourager la conception durable de tous bâtiments et aménagements	DD • **Action 29 de l'Ag21** : sensibilisation construction et rénovation durables ➢ 2 réunions de coordination des acteurs locaux ➢ Candidature à l'appel à projet régional "guichet unique" retenue • Partenariat Synéco 44 ➢ Bilan de la convention Financements • Subventions FEADER pour la filière bois et les équipements de proximité des communes
6- Développer et favoriser la production d'énergie renouvelable	Aménagement • **Action 32 de l'Ag21** : Accompagnement à la structuration d'une filière locale Bois Energie (sensibilisation agriculteurs et communes, visite lieu de stockage.) Financements • Subventions FEADER pour la filière bois et les équipements de proximité des communes
7- Soutenir l'agriculture responsable et notamment de type polyculture-élevage	Aménagement • **Action 34 et 35 de l'Ag21** : Renouvellement de la convention de partenariat 2013-2015 avec la Chambre d'Agriculture Eau et milieux aquatiques • Participation du service eau et milieux aquatiques à la Fête de l'Eau avec le Groupement d'Agriculture Biologique 44 à Saint-Mars-du-Désert en octobre
8- Inciter au développement des circuits courts et/ou	Déchets • **Action 38 de l'Ag21** : Encourager la récupération et le recyclage des meubles et des objets usagés

de proximité	➢ Ouverture de la Recyclerie de Blain (fin 2012) et extension des caissons recyclerie dans les déchèteries DD • **Action 36 de l'Ag21** : Approvisionnement local de la restauration collective ➢ Phase de tests viande et légumes terminée ➢ Volonté des acteurs de poursuivre la structuration
9- Développer la commande publique responsable	Emploi • **Action 41 de l'Ag21** : Service d'assistance à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics Travaux • Attribution de 2 lots sur 4 à une entreprise d'insertion pour l'entretien des espaces verts Tourisme • Montage d'un groupement de commandes dans le cadre des sentiers de randonnée, pour le compte des communes avec intégration d'une clause sociale
Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants	
10- Proposer une offre d'habitat durable qui répond à tous les besoins et aux aléas à chaque étape de la vie	Habitat • **Action 42 de l'Ag21** : Diagnostic PLH n°2 + présentation de propositions d'orientations et d'actions.
11- Mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social	Culture Animation territoriale • Elaboration du projet culturel de territoire (diagnostic, orientations, stratégie) en lien avec le Conseil de Développement et acteurs du territoire ➢ Adoption du projet culturel de territoire par le Conseil Communautaire et contractualisation pluriannuelle 2014-2016 avec le CG44 et la DRAC • Accompagnement, soutien technique et financier de structures et acteurs culturels du territoire ➢ Projet culturel inter-associatif "Embarquons" de l'association Scenéclose, nouvelle convention pluriannuelle avec association Polyglotte, ASEG
12- Préserver et soutenir les services et commerces de proximité	Financements • Subventions FEADER pour la filière bois et les équipements de proximité des communes Développement économique • **Action 47 de l'Ag21** : Installation d'une crèche inter entreprise sur les parcs d'activités de La Grand 'haie et de Ragon
13- Favoriser l'emploi local	
14- Lutter contre toute forme d'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle	Habitat • **Action 56 de l'Ag21** ➢ Lancement du Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique. ➢ Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec volets Habitat indigne, Rénovation thermique, Accessibilité et adaptation

	Accessibilité & Hygiène et Sécurité • Etude de diagnostic d'accessibilité des ERP communaux : 149 ERP diagnostiqués. • Diffusion à chaque commune des macarons accessibilité en vue de l'organisation de campagne de sensibilisation contre le stationnement gênant. Financements • Subventions FSE pour les clauses d'insertion sociales Travaux • Travaux d'accessibilité au siège de la CCEG
Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative	
15- Accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable	Culture Animation territoriale • **Action 64 de l'Ag21** : Résidence d'illustrateur "Grandir" avec Magali Thuillier, en partenariat avec le CLIC & école primaire Montgolfier de Casson. • Organisation de manifestations culturelles autour du livre jeunesse, du spectacle vivant en direction du très jeune public - Développement de journées professionnelles ➢ Salon du Livre Jeunesse / Tout-petit Festival
16- Sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques et les comportements dans le sens du développement durable	Déchets • Mise en œuvre du réseau des déchèteries intercommunales ➢ Démarrage des études de maîtrise d'œuvre de la future déchèterie de Treillières/Grandchamp et intégration du projet de hangar pour la filière bois-énergie • **Action 71 de l'Ag21** : Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ➢ Participation à la semaine du Développement Durable et à la Semaine Européenne sur la Prévention des Déchets • **Action 72 de l'Ag21** : Développer le compostage ➢ Organisation d'ateliers, de réunions publiques sur le compostage et le paillage. Promotion du compostage partagé. Tourisme • 7 sorties ont été organisées avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur Erdre et Gesvres entre Avril et octobre. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de valorisation des richesses naturelles du territoire.
17- Renforcer les conditions d'une participation citoyenne à la vie publique locale	Conseil de développement • Vie de l'association ➢ 67 adhérents dont 13 nouveaux ➢ Election d'un nouveau Conseil d'administration et d'un nouveau Président pour 3 ans ➢ Organisation de 3 soirées-débat ➢ Au total, 473h de bénévolat pour 2013 • Saisine Projet Culturel de Territoire ➢ 2 avis sur les orientations stratégiques du Projet Culturel de Territoire et sur le plan d'actions ➢ Rencontre des troupes de théâtre (17 troupes sur le territoire) ➢ Clôture du groupe (octobre 2013) - fin à 2 ans et 5 mois de travail- 14 participants - 24 réunions • Saisine sur l'Agenda 21 ➢ Avis sur le plan d'actions (avril 2013) ➢ Contribution sur la construction et le contenu des fiches techniques (mai-juin 2013)

	➢ Relecture des fiches grand public et suggestions de modifications (sept 2013) ➢ Participation à la commission DD de validation du plan d'actions ➢ Avis sur la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 (avril 2013) ➢ Organisation d'une soirée-débat sur les enjeux et défis climat et énergie (nov 2013) ➢ Participation aux ateliers de concertation organisés par la CCEG sur le Plan Climat Energie Territorial (nov 2013) ➢ Clôture du groupe (janvier 2014) - fin à 4 ans et 3 mois de travail - 37 participants - 32 réunions du groupe de travail - 472 heures de bénévolat - 7 à 8 participants par réunion • Auto-saisine sur l'insertion/formation/emploi des jeunes de 16 à 25 ans ➢ Lancement d'une enquête auprès d'une 30aine d'acteurs • Saisine sur le Nouveau Contrat Régional ➢ Avis sur le projet de Nouveau Contrat Régional 2014-2016
18- Etre un territoire ouvert à la solidarité et la coopération avec les autres territoires	<u>Coopération intra-communautaire</u> • Travail préparatoire d'évolution du pacte financier et fiscal en vue de compléter le dispositif de solidarité conformément à celui existant depuis la création de la CCEG : ➢ Proposition faite au conseil de créer une dotation de solidarité spécifique concernant les communes affichant une DGF par habitant inférieure à la moyenne de la CCEG et un potentiel financier également inférieur à la moyenne, à partir de l'écrêtement et de la mise en commun d'une partie des ressources de la taxe foncière des entreprises sur les parcs d'activité actuels et futur y compris l'aéroport, en cas de concrétisation de celui-ci. ➢ Adoption de cette proposition par le conseil de communauté mais délibérations contraires de 3 communes sur 12 qui aboutit au blocage de la proposition effectuée. • Travail de préparation d'une charte de mutualisation préalable à l'écriture d'un schéma de mutualisation rendu obligatoire par la loi en 2015. Définition d'un plan d'actions 2014 préalable à l'écriture du schéma de mutualisation. • Travail sur l'évolution des compétences en matière d'urbanisme et décision de transfert de la compétence PLUI à la CCEG dès le début 2014 en anticipation des évolutions législatives <u>Partenariats avec les territoires voisins</u> • Lancement d'un groupe de travail technique au sein du pôle métropolitain pour préparer le cahier des charges d'une étude de développement du partenariat entre EPCI au sein du pôle métropolitain (diagnostic, enjeux). • Travail avec la CCRB pour relancer le Pays Touristique, mis en sommeil en 2012 dans l'attente de la prise de compétence Tourisme par la CCRB